

## Conditions d'admission

- Acceptation du dossier par le CFA et :
  - Avoir entre 16 et 25 ans,
  - Etre titulaire d'un CAP Agricole ou tout diplôme agricole de niveau V.
  - Avoir au minimum un niveau Galop 6.
  - Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

## Lieu de formation



### SITE DES MÉTIERS DU CHEVAL DE VILLERÉAL

Route de Beaumont - Saint Roch - 47210 Villereal

Tél. 05 53 40 44 40 • fax 05 53 49 37 66

E-mail : [cfa.villereal@educagri.fr](mailto:cfa.villereal@educagri.fr)



*Pour en savoir plus  
contactez-nous !*

### **CFAA 47**

Centre de Formation d'Apprentis Agricoles  
de Lot-et-Garonne

Route de Casseneuil

47110 Sainte Livrade sur Lot

e-mail : [cfa.lot-et-garonne@educagri.fr](mailto:cfa.lot-et-garonne@educagri.fr)

Tél. 05 53 40 47 60

fax 05 53 40 47 61

*Plus d'infos sur le  
[www.epl47.educagri.fr](http://www.epl47.educagri.fr)*

*Un service d'information et  
d'orientation vous aide  
à définir votre parcours*

Création et impression : Image de Marque - 05 53 36 82 30 - Siret 521 176 479 000 17

**EPLEFPA**  
LOT-ET-GARONNE

Enseignement Agricole Public

**CFA**  
**des métiers  
du cheval**

**VILLERÉAL**



**BPA**

**Travaux de la Production Animale**



**ACTIVITÉS ÉQUESTRES**

## Objectifs

### Obtenir :

- Un diplôme niveau V délivré par le Ministère de l'Agriculture.
- Une qualification professionnelle permettant d'intégrer une structure équestre.

## La formation

### Approfondir ses connaissances :

- Les soins aux équidés.
- L'alimentation.
- La gestion des installations.

### Participer au travail des équidés.

## L'alternance

### Formation sur 1 année :

- 13 semaines au CFA
- 35 semaines en entreprise.
- 5 semaines par an de congés payés.



▶ OUVRIER QUALIFIÉ, PALEFRENIER, CAVLIER-SOIGNEUR, RESPONSABLE D'ÉCURIE, GROOM DE CAVALIER PROFESSIONNEL

OU

▶ POURSUITE DE FORMATION

- BAC PRO CGEH CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE
- BP JEPS ACTIVITÉS ÉQUESTRES



## L'examen

- 100 % en unités capitalisables.

## Possibilité de stage à l'étranger

- 3 semaines de stage professionnel en Europe.
- Expérience professionnelle validée dans le curriculum vitae (CV EUROPASS).

## Avantages de l'apprentissage

- Un contrat d'apprentissage avec un salaire évolutif. 25 à 61% du SMIC.
- Une expérience professionnelle reconnue.
- Des aides régionales pendant la formation (hébergement, restauration et transport).
- Des aides régionales pour l'employeur.
- Une insertion dans le métier choisi.

Orientation Activités Équestres

**BPA**

